



INFOS TECHNIQUES

Fréjus

Facile



Le Parcours Cyclable du Littoral Six-Fours/ST. Raphaël (V65 du schéma National des Véloroutes et Voies Vertes) permet de parcourir en grande partie le littoral varois par la côte ou l'intérieur des terres.

Le Parcours Cyclable du Littoral Six-Fours/ST. Raphaël (V65 du schéma National des Véloroutes et Voies Vertes) permet de parcourir en grande partie le littoral varois par la côte ou l'intérieur des terres en suivant le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer de Provence et en traversant 20 communes.

Emprunter ce parcours, c'est découvrir toute la diversité des paysages, la richesse de la flore et un espace côtier exceptionnel.

Il s'agrandit au fil du temps avec de nouveaux aménagements. A ce jour 92 Km sur les 120 Km sont aménagés sur ce parcours dont 77 Km en site propre.

Attention, entre Six-Fours/ST. Raphaël, certaines portions du parcours ne sont pas encore finalisées et obligent à emprunter des portions des routes à grande circulation. Vérifiez bien l'état du parcours en consultant la légende de la carte du parcours choisi.

La section du Parcours Cyclable du Littoral sur la commune de Fréjus se divise en plusieurs tronçons de site propre bidirectionnel ou partagé existant et de site propre ou partagé en projet sur une longueur de 7 km.

POINT DEPART / ARRIVEE

- Saint-Aygulf, à la limite de la commune de Roquebrune-sur-Argens / Boulevard Alexis Carrel et jusqu'à l'intersection avec l'avenue Jean-François MILLET, en site partagé, sur une longueur de 1,7 km.
- De l'intersection avec l'avenue Jean-François MILLET jusqu'à l'intersection avec la rue Vauvenargues, en site partagé en projet, sur une longueur de 0,35 km.
- De l'intersection avec la rue Vauvenargues / avenue du Train des Pignes jusqu'à l'intersection avec le Boulevard Salvarelli, en site partagé, sur une longueur de 0,50 km.
- De l'intersection avec le Boulevard Salvarelli / rue d'Alsace jusqu'au pont de Villepey RD 559, en site partagé en projet, sur une longueur de 0,36 km.
- Du pont Villepey RD 559 / avenue de la Corniche d'Azur / rue Eugène Joly, jusqu'à la base nature, rue des Batteries, en site propre existant bidirectionnel, sur une longueur de 4,1 km. Sur cette section, le franchissement de la rivière Argens n'est pas encore réalisé, les cyclistes devront mettre pieds à terre sur le trottoir.
- Section hors Parcours Cyclable du Littoral RD 100 et RD N7 / Rond-point de l'Europe / Avenue de l'Europe / Avenue André Léotard / Rond-point de Fredericksburg, en site propre existant sur une longueur de 1,4 km

STATIONNEMENT

- Différents parkings le long du parcours

PRECISION

- Piste cyclable : site propre réservé aux cycles à deux ou trois roues, indique aux piétons et aux conducteurs des autres véhicules qu'ils n'ont pas le droit d'emprunter cet aménagement ni de s'y arrêter (exception faite des véhicules de secours, pompiers, police, véhicule de service et sur certains tronçons aux riverains autorisés et cyclomotoristes). En l'absence de trottoirs ou d'accotements praticables, les usagers non motorisés (piétons, rollers, personnes à mobilité réduites...) doivent cheminer sur la partie gauche de la chaussée.
 - Voie verte : site propre exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés et des piétons (exception faite des véhicules de secours, pompiers, police, véhicule de service et sur certains tronçons aux riverains autorisés et cyclomotoristes).
- Lorsque l'autorité de police compétente décide également d'y autoriser la circulation des cavaliers, le panneau est complété par le panneau "M4y" désignant les cavaliers.
- Site partagé : voie partagée entre différents usagers motorisés ou non.

A VOIR, A FAIRE

- Musée de l'archéologie
- Groupe Episcopal
- Remparts Romain
- Amphithéâtre
- Aqueducs

<https://circuits.esterel-cotedazur.com>